



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Déroation mineure numéro 2022-0028
(Matricule 9019-66-7967)
(Matricule 9019-66-7415)
(Matricule 9019-66-3159)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Mélissa Charette, Directrice générale et greffière-trésorière, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 20 heures le lundi 14 mars 2022
au 821, ave du Parc, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
Pavillon du Village, salle A – *et/ou en visio-conférence (COVID-19)*
le Conseil statuera sur la demande de déroation mineure suivante :

Emplacement

111 et 115, rue de la Falaise à Sainte-Béatrix
Rang St-Vincent
Lot 5 960 652, 5 960 651 et 5 960 650 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la déroation :

Demande de déroation mineure du règlement de zonage 526-2012, article 3.4.2, alinéa 2.1 superficie minimale. Le requérant désire regrouper 3 propriétés pour un projet intégré. La superficie des propriétés regroupées est de 9584.3 m² et le règlement de zonage demande une superficie de 10 000 m², il manque donc 415.6 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Béatrix, le vingt-quatrième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (24.02.2022).

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le vingt-quatrième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (24.02.2022).

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 24^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (24.02.2022).

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière